



MOBILITES INDIVIDUELLES FRANCO-ALLEMAND  
Fiche 2 – Programme Voltaire

Rappel : seuls les chefs d'établissement ont la compétence d'autoriser ou de refuser la participation d'un élève à un échange individuel ou à un séjour et de valider la durée demandée par les familles

Le programme Voltaire en bref	
Public concerné	Élèves de 3 <sup>ème</sup> et 2 <sup>nde</sup> et de 2 <sup>nde</sup> professionnelle (sous statut scolaire) apprenant l'allemand (LVA ou LVB) <i>NB : les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent passer les épreuves d'examens dans leur académie d'origine lors de la session de rattrapage de septembre et ainsi ne pas avoir à interrompre leur séjour à l'étranger</i>
Hébergement	Dans la famille du correspondant
Durée de l'échange	6 mois
Dates	De mars à août pour les français en Allemagne puis de août à février pour les allemands en France
Financement	Subvention possible (bourse culturelle de 230 euros et forfait voyage) dans les limites fixées par les Directives de l'OFAJ
Rôle de l'établissement	<b><i>Seuls les chefs d'établissement ont la compétence d'autoriser ou de refuser la participation d'un élève à un échange individuel ou à un séjour et de valider la durée demandée par les familles</i></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser l'information sur le Programme Voltaire auprès des élèves et des familles</li><li>• Conseiller les élèves et les familles pour la candidature et pendant l'échange</li><li>• Confirmer les possibilités d'accueil et la motivation de la famille et formulation d'un avis circonstancié</li><li>• Désigner un tuteur ou une tutrice comme interlocuteur-trice privilégié-e pour les deux élèves</li><li>• Définir des modalités de passage en classe supérieure, des évaluations et du suivi des deux élèves</li><li>• Prendre contact avec l'établissement allemand</li></ul> FAQ de la centrale Voltaire : <a href="https://centre-francais.de/programme-voltaire/faq/">https://centre-francais.de/programme-voltaire/faq/</a>

Recherche du correspondant	Appariement fait par les coordinateurs du programme. Il est possible néanmoins de participer avec un correspondant qu'on a trouvé personnellement. Dans ce cas, le mentionner sur la fiche candidature dans la rubrique prévue à cet effet/ Quelques pistes pour trouver seul : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat existant dans l'établissement ;</li> <li>• Comité de jumelage</li> <li>• Réseau personnel</li> <li>• Rubrique « petites annonces » de l'OFAJ - <a href="https://www.ofaj.org/petites-annonces.html">https://www.ofaj.org/petites-annonces.html</a></li> </ul>
Dossier	Candidature exclusivement sur la plateforme : <a href="https://programme-voltaire.org/">https://programme-voltaire.org/</a> jusqu'au 12 novembre 2023 A partir des candidatures 2024-2025 (année 2023) : le candidat imprime son dossier et l'envoi à la centrale Voltaire (Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstr. 74, 13349 Berlin, Allemagne). Les avis sont déposés via la plateforme
Pièces que l'élève doit avoir en sa possession pendant le voyage :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport. Attention : la prolongation de 5 ans de validité des pièces d'identité n'est pas valable pour les mineurs)</li> <li>• Autorisation de sortie du territoire (AST)</li> <li>• Copie d'un justificatif d'identité valide du parent signataire de l'AST</li> <li>• Carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre caisse de maladie ou sur Ameli)</li> </ul> <p>Les parents doivent également vérifier que l'assurance responsabilité civile de l'élève est bien valable à l'étranger.</p>

Plus d'informations :

AST : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

formulaire ici : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

Validité des pièces d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>

Programme Voltaire : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/programme-voltaire-enseignants-parents.html>

Centrale Voltaire : <https://centre-francais.de/programme-voltaire/>

FAQ de la Centrale Voltaire : <https://centre-francais.de/programme-voltaire/faq/>

Remarque : les établissements doivent déclarer le séjour sur TOUTATICE et quand il se passe en Allemagne sur Ariane, le site du Ministère des Affaires Etrangères (avec copie à la DRAREIC).